



Réunion de Quartier DES DILIGENCES : le 11 janvier avec 25 participants.

Une dizaine de personnes se sont par ailleurs excusées et ont transmis leurs questions au référent suite au courrier diffusé par ce dernier.

1. Un nom pour le quartier N°3 : Plusieurs noms ont été proposés :

- le Favret : nom d'une rue mais surtout du futur aménagement important du centre-village
- Castellanne : La plus longue rue du quartier
- Noailleux : une rue du quartier mais confusion possible avec le quartier N°4 incluant le hameau
- Des diligences : Ce chemin est l'ancienne voie allant de Lyon à Bourg en Bresse par Cailloux.

Après une courte discussion, le nom est choisi à l'unanimité des présents :

QUARTIER DES DILIGENCES

2. Sécurité

La réunion de tous les référents de quartier du 20/10/2010 a décidé de mettre à disposition des élus et des référents un courrier type rappelant aux habitants qu'ils doivent tailler les arbres et arbustes dépassant de leur propriété. Les participants à la réunion de quartier approuvent cette décision et attendent que cette lettre type soit rédigée.

3. Aménagements de voirie

- **Carrefour Noailleux/Favret/Peyronnet** : Le souhait exprimé par la 1^{ère} réunion de quartier était uniquement un miroir permettant une vision entre les voitures sortant de la route du Favret et celles montant de la mairie sur la route de Noailleux

Au lieu de cela, deux stop ont été placés : à la sortie de la route de Favret et l'autre à celle de l'Av. de Peyronnet. Cette installation qui coupe 2 fois un axe d'accès au val de Saône du plan de déplacements est extrêmement dangereux et plusieurs accidents ont été évités de justesse entre Favret et Noailleux : les véhicules sortant de Rte de Favret doivent s'avancer dangereusement face aux voitures montant de Route de Noailleux (surtout si ces dernières souhaitent tourner à gauche et prendre la Rte de Favret) et surtout vis-à-vis des véhicules descendant de la route de la Combe.

Après un débat approfondi et avis pris auprès de technicien de l'équipement la demande unanime est la suivante :

- i. **Supprimer les stops inutiles et dangereux**
 - ii. **Poser un miroir sur le mur en face assez haut pour laisser les bus passer pour une bonne vision Favret/Noailleux avec 4 balises rappelant les priorités aux abords du carrefour.**
 - iii. **Si cette solution était réellement IMPOSSIBLE, un seul stop sur la Route de Noailleux venant de la mairie serait la seule alternative avec 4 balises rappelant les priorités aux abords du carrefour.**
- **Rue de la Paix** : Malgré les informations transmises par la Mairie, rien ne semble réglé :
 - i. **Le stop** mis en place ne change rien à la situation sauf qu'il rassure les véhicules route de Noailleux qui circulent encore plus vite. **La demande d'un double miroir permettant de voir des deux côtés en sortant de la rue de la Paix est réitérée.** Ce miroir peut être placé assez haut pour permettre le passage des bus et camions.
 - ii. Le déneigement n'est pas réalisé
 - iii. L'emplacement prévu pour le stationnement et le stockage des poubelles suite à la vente de la propriété Jouve semble ne pas convenir.

Une réunion est sollicitée par MM Vasseur, Morel et Pilot auprès des élus responsables afin de travailler concrètement sur cette rue.

- **Chemin du lavoir :** Le chemin au-delà du lavoir est de moins en moins entretenu.
- **Route de Castellanne :** L'ensemble des aménagements de sécurité de circulation (trottoirs) doivent être vus par le Grand Lyon cette année.
Un « tourne à gauche » n'est pas envisagé pour les véhicules venant de Lyon. Ceux-ci doivent aller faire demi-tour au rond-point de la route des Echets situé à 100m avant de redescendre pour entrer dans la zone de la Fonderie. Le souhait d'une piste cyclable à partir du Rond-point jusqu'au plateau de Montanay est transmis.
- **Route des Prolières :** Il y a un creux d'eau permanent entre le terrain de boule et le terrain de basket. Il y a également une interruption goudron/gore sur la piste cyclable qui provoque une zone de boue dès qu'il pleut.

4. Internet : Le Conseil municipal a approuvé à l'unanimité et sans réserves le projet du Grand Lyon qui permet de couvrir l'ensemble des logements et entreprises du Grand Lyon à très haut débit à l'horizon 2019

Cet « horizon » est pour le moins incertain dans la mesure où Cailloux n'est pas prioritaire vu qu'une partie de ses habitants est déjà câblé, les autres peuvent attendre.

Suite aux 2 réunions qui ont eu lieu avec Numéricable et aux divers contacts pris par les habitants concernés, il apparaît qu'une intervention publique, comme l'a déclaré Monsieur le Maire, est indispensable pour permettre à tous les habitants de disposer d'un accès décent à Internet.

Pour aller plus vite, trois voies sont possibles :

- Une intervention forte auprès du Grand Lyon permettant de financer les travaux comme cela s'est fait à St Cyr au d'Or pour étendre le réseau fibre optique
- L'utilisation des fourreaux de France-Télécom, qui ont été financés par la commune, pour y passer la fibre optique comme cela s'est fait dans l'est lyonnais
- La mise en place d'un NRA-ZO de France Telecom au cœur du village permettant de renforcer le débit du FON69 (69088FON). (<http://www.ariase.com/fr/guides/nra-noeud-raccordement-2.html>)

Bien sûr, France Télécom est réticent car ce service bénéficie ensuite à ses concurrents. Une intervention forte de la Municipalité est donc nécessaire. **Les habitants concernés souhaitent qu'une délégation soit reçue par Monsieur le Maire et le premier adjoint André Bruyas, en charge de ces problèmes afin d'analyser ensemble une stratégie commune.** Le référent fera appel aux volontaires.

5. Propreté

- Il est demandé qu'une mise en place d'un ramassage des encombrants (existant à Sathonay village et à Fontaines St Martin soit envisagée une ou deux fois par an. La solution de la décharge est insuffisante, en particulier pour les personnes sans véhicules ou âgées.
- Il est rappelé aux habitants que les poubelles passent en principe même les jours fériés. Un calendrier est disponible
- Il est rappelé aux habitants qu'ils doivent sortir leurs poubelles le plus tard possible et les rentrer le plus tôt possible compte-tenu des horaires des ramassages et de leur horaires de travail.

6. Aménagement du centre village

Lors de ses vœux à la population, Monsieur le Maire a déclaré que les sur l'urbanisation de ces 12,5 ha du centre village entamées en 2008 se poursuivaient. Le schéma d'organisation a été validé et le travail se poursuit pour préciser l'identité de ce centre village ainsi que la structure juridique permettant la maîtrise par les collectivités et un montage opérationnel. Le foncier restant privé.

Une information des habitants est demandée afin qu'ils puissent exprimer leurs attentes et idées avant que les décisions soient prises.

Contact a été pris avec Michel ROUSSEAU, maire de Cailloux qui a donné son accord pour animer personnellement une telle réunion d'information avant les vacances prochaines.